

sur FONCTIONS OPTIONNELLES

AÉRATION®



En neuf comme en réhabilitation, le traitement de l'air est un élément prépondérant au confort des usagers et à la maîtrise de la consommation énergétique. Le renouvellement de l'air a pour objectif de maintenir un même niveau de qualité de l'air, prévenir des désordres d'humidité quant à la salubrité des locaux et limiter l'impact sanitaire néfaste dû à la prolifération des moisissures et autres composés organiques volatils issus du mobilier et des matériaux de construction.

Pour ventiler l'air intérieur de vos bâtiments à votre convenance, SKYDÔME® vous propose différents systèmes adaptés à tous les types de locaux.

Ventilation permanente 1 M² (VPM²)

Pour assurer une ventilation permanente de vos locaux, SKYDÔME® vous propose une costière spéciale ventilation permanente. La costière Ventilation Permanente est idéale pour les bâtiments neufs et existe également en version réhausse pour la réhabilitation (schéma 1).

• Son principe de fonctionnement est simple :

La costière est munie de 4 fois 4 ventelles fixes (en standard) qui permettent la libre circulation de l'air, et un échange d'air constant l'intérieur des bâtiments (surface libre d'aération par ventelle : 0,0625m² / mètre linéaire) (schéma 2).

La périphérie interne de la costière est équipée en standard d'un grillage anti-nuisibles mailles 1 mm et en option type moustiquaire. Pente maximale autorisée : 10°.

• Fixation de la costière standard :

- sur charpentes métalliques par boulonnage au chevêtre
- sur béton par chevillage ou pose de tire-fond

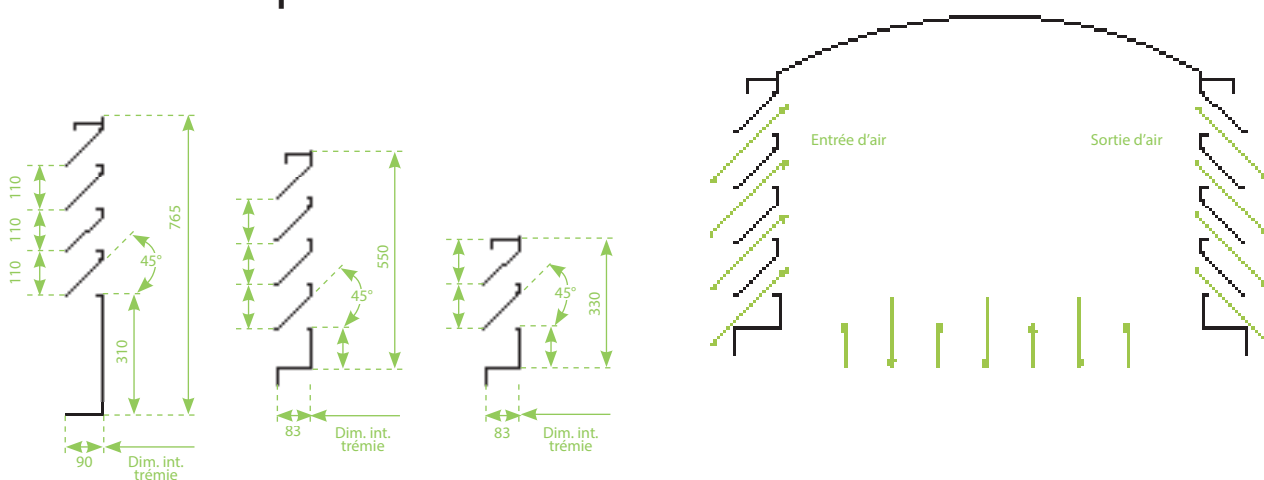
• Fixation de la réhausse :

- sur costière béton à l'aide de vis chevillées ;
- sur costière métallique fixe grâce aux vis provenant de l'ancien parclose en aluminium

• Surface d'ouverture (en m²) :

| | Nombre de ventelles | | | |
|-----------|---------------------|------|------|------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 100 x 100 | 0.25 | 0.50 | 0.75 | 1.00 |
| 120 x 120 | 0.29 | 0.58 | 0.87 | 1.16 |

Schémas techniques



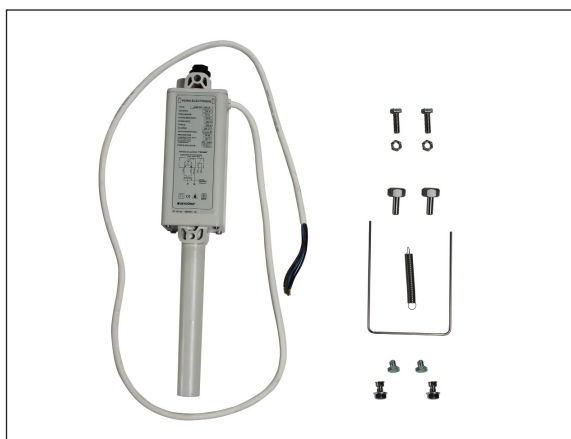
L'option Ventillation permanente est proposée sur SKYDÔME® et SKYCLAIR® (voir fiches des appareils).

Kit aération électrique

SKYDÔME® a développé un système d'aération électrique adaptable sur les exutoires de désenfumage pneumatique. Ce nouveau système tient compte des différentes inclinaisons des appareils et de la toiture. Grâce à cette innovation, le système est indépendant du réseau d'air comprimé nécessaire au désenfumage et fonctionne sur le réseau électrique 220 volts.

L'ensemble est parfaitement verrouillé après fermeture du vérin électrique.

Nos kits brevetés (n°0213012) sont livrés avec une notice de montage largement détaillée permettant une installation aisée, et sont compatibles avec nos appareils fabriqués depuis 1998, quelles que soient leurs dimensions.



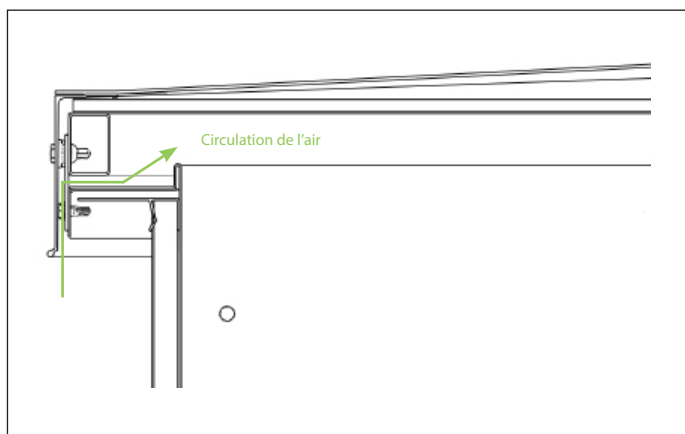
- Ouverture par vérin électrique course 300 mm, 220 volts.
- Le système se découple automatiquement en cas de désenfumage.
- Possibilité de coupler le système par une centrale pluie et vent.
- Interrupteur en option.

Aération permanente

Principe de fonctionnement :

Un espace de 8 mm est créé entre le haut de la costière et le cadre parclose à l'aide de platines (quantité définie par les dimensions des appareils) fixées par rivets à chaque angle de l'appareil. Cet espace libre assure une circulation d'air permanente sur les appareils ainsi équipés.

Cette option est proposée sur les appareils des gammes SKYDÔME®, SKYCLAIR® et ROOF-DÔME®.





SKYDÔME

Entre Deux Villes
02270 Sons-et-Ronchères
T : 03 23 21 79 90
M : info@skydome.eu
www.skydome.eu

Pour l'offre de produits dans d'autres pays, veuillez consulter votre représentant local ou visiter le site www.skydome.eu.

SKYDÔME se réserve le droit de modifier les spécifications du produits sans préavis. Les informations et détails techniques contenus dans cette documentation sont donnés de bonne foi et s'appliquent aux utilisations décrites. Les recommandations d'utilisation doivent être vérifiées pour leur adéquation et leur conformité aux exigences réelles, aux spécifications et à toutes les lois et réglementations applicables.

Pour d'autres applications ou conditions d'utilisation, veuillez contacter notre équipe technique dont l'avis doit être sollicité pour les utilisations de nos produits non spécifiquement décrites ici.

Pour vous assurer que vous consultez les informations les plus récentes et les plus précises sur les produits, veuillez visiter ce lien : https://www.skydome.eu/fr/produit/74_aeration-permanente.html